

[Text]

indeed this country recognizes the ecological union and everything that flows from it in the way we approach our economy and our society, and that this should be recognized in the new Constitution?

My third question has to do with your apparent reluctance—and I may be wrong on this—to do an environmental assessment of the constitutional proposals. Now, you have discussed in your presentation today property rights. If you are going to strip of property rights any danger to the environment and you are going to strip of property rights any danger to land claims, why not simply deal with the fears rather than deal with a broad concept such as property rights, which may well open up problems that none of us can foresee at this time? Why not deal with the problem that those who want property rights want to deal with specifically, rather than leave us with this nebulous concept that could have tremendous dangers?

There is another reason for an environmental assessment of the constitutional proposals: the whole question of the residual powers, which a number of people have raised at this table, along with property rights, as being something that could be of considerable danger to the federal government's responsibility and authority over the environment.

The last part of this third question is something that occurred within the Bill C-13 discussions this morning. Professor Brad Morse demonstrated to us a philosophical difference between Bill C-13 and the constitutional proposals. You may be looking at your notes. I will tell you what he said. He said that the constitutional proposals, while not recognizing the inherent right to self-government, which I think they should have, do accept a right to self-government, whereas Bill C-13 really does seem to regard aboriginal Canadians as delegates of the federal government in environmental assessment. There is a clear conflict.

• 1610

In other words, under self-government, aboriginal Canadians would have the right flowing from Bill C-13 to deal with environmental assessment or from the federal government, not from the Constitution nor from an inherent right. There is a conflict there.

The second conflict under Bill C-13 is that you deal only with Indians under the Indian Act; you don't deal with aboriginal Canadians, Métis and non-status Indians, as indeed the constitutional proposals appear to do. I think we've got a conflict. I wonder if you'd like to comment on that.

Now for the last question. In the constitutional proposals, there are extensive new economic powers arrogated under the federal government in order to enhance the economic union. My question is: would you balance these additional economic powers with additional powers to enact minimal national environmental standards to make sure that economic prosperity is not bought at the expense of ecological protection?

[Translation]

effectivement l'union écologique et tout ce qui en découle de la même façon que tout ce qui a trait à notre économie et à notre société, et que cela devrait être retenu dans la nouvelle Constitution?

Ma troisième question concerne votre apparente réticence, et je me trompe peut-être, à faire une évaluation environnementale des propositions constitutionnelles. Vous avez parlé tout à l'heure du droit à la propriété. Si vous êtes prêt à supprimer le droit à la propriété pour tout ce qui menace l'environnement et les revendications territoriales, pourquoi ne pas aller droit aux craintes plutôt que de parler simplement d'une vaste notion comme le droit à la propriété, ce qui risque de déboucher sur des problèmes qu'aucun d'entre nous ne peut prévoir pour l'instant. Pourquoi ne pas aborder les problèmes précis qui préoccupent les personnes qui réclament le droit à la propriété au lieu de nous laisser cette notion nébuleuse qui risque de comporter des dangers énormes?

Il y a une autre justification à l'évaluation environnementale des propositions constitutionnelles: c'est toute la question des pouvoirs résiduels, que diverses personnes ont déjà soulevée ici, en même temps que le droit à la propriété, et qui risqueraient de menacer considérablement les responsabilités et le pouvoir du gouvernement fédéral en matière d'environnement.

La dernière partie de cette troisième question a trait à quelque chose qui s'est produit ce matin lors des discussions sur le projet de loi C-13. M. Brad Morse nous a montré une distinction philosophique entre le projet de loi C-13 et les propositions constitutionnelles. Vous êtes peut-être en train de vérifier dans vos notes. Je vais vous dire ce qu'il a dit. Il a dit que les propositions constitutionnelles, sans vraiment reconnaître le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, ce qu'elles devraient d'ailleurs faire à mon avis, acceptent le droit à l'autonomie gouvernementale, alors que le projet de loi C-13 ne semble pas considérer les Canadiens autochtones comme des délégués du gouvernement fédéral pour l'évaluation environnementale. Il y a nettement un conflit.

Autrement dit, dans le cadre de l'autonomie gouvernementale, les autochtones auraient le droit d'effectuer leurs propres évaluations environnementales en vertu du projet de loi C-13 ou d'une autorisation du gouvernement fédéral, et non pas en vertu de la Constitution ou d'un droit inhérent. Il y a là une contradiction.

En outre, le projet de loi C-13 ne s'applique qu'aux personnes visées par la Loi sur les Indiens, et non aux autres autochtones du Canada, par exemple les Métis et les Indiens non inscrits, contrairement à ce que semblent faire les propositions constitutionnelles. Je crois qu'il y a là un conflit. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Passons maintenant à ma dernière question. Les propositions constitutionnelles accordent au gouvernement fédéral d'importants pouvoirs économiques afin de lui permettre de resserrer l'union économique. Ma question est donc la suivante: compenseriez-vous ces pouvoirs économiques supplémentaires par des pouvoirs additionnels d'adoption de normes nationales minimales en matière d'environnement afin de veiller à ce que la prospérité économique ne se fasse pas aux dépens de la protection de l'environnement?